Une image contenant texte, capture d’écran, logiciel, Icône d’ordinateur

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.Une image contenant Graphique, Police, graphisme, capture d’écran

Description générée automatiquement

**CADRE DE RÉPONSE TECHNIQUE**

**(CRT)**

**UCANSS\_25/AC/13**

**ACQUISITION DE SOLUTIONS DE TELEPHONIE MOBILE, DE TERMINAUX ET DES SERVICES ASSOCIES POUR LES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE**

**Lot 1 : Services de téléphonie mobile voix/data sans terminal ou avec terminal subventionné**

PRINCIPE DU CADRE DE REPONSE TECHNIQUE

Ce document est destiné d’une part à fiabiliser les réponses des candidats à tous les éléments servant à l’appréciation des critères d’analyse des offres (et donc à réduire les hypothèses d’offres imprécises ou irrégulières) et d’autre part, à faciliter le traitement des informations fournies dans le cadre de l’analyse des offres.

A LIRE ATTENTIVEMENT PAR LES CANDIDATS

LA REPONSE DU CANDIDAT DEVRA OBLIGATOIREMENT ETRE PRESENTEE DANS CE CADRE DE REPONSE TECHNIQUE ET NON SOUS LA FORME D’UN MEMOIRE TECHNIQUE.

L’utilisation de ce cadre de réponse est obligatoire et doit être complété impérativement dans son intégralité en respectant scrupuleusement le modèle et les thèmes développés. Le candidat veillera à ne pas produire de mémoire technique générique. Il répondra de la manière la plus claire et la plus exhaustive aux différents items et rubriques tout en respectant le modèle transmis.

**Les thèmes abordés sont les suivants :**

**Critère 2 – Valeur technique**

*Critère 2.1 – Pertinence de l’organisation proposée et des modalités de pilotage*

*Critère 2.2 – Pertinence de la démarche de déploiement proposée*

*Critère 2.3 – Modalités de facturation aux organismes*

*Critère 2.4 – Couverture et qualité du réseau*

*Critère 2.5 – Engagements sur les niveaux de service*

**Critère 3 – Performance environnementale et sociale**

*Critère 3.1 – Performance sociale en matière d'insertion des publics rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières évaluée sur la base de la promotion de l’égalité professionnelle homme / femme, de la formation et de l’accompagnement proposés par l’entreprise selon les réponses données au questionnaire présenté à l’annexe IV de l’acte d’engagement.*

*Critère 3.2 – Performance environnementale appréciée au regard du ou de(s) disposition(s) environnementale(s) qui est/sont adoptée(s) par le candidat ou ses fournisseurs, pour la prestation objets du lot n°1.*

Si la réponse le nécessite et si le candidat le juge utile, ce dernier peut répondre en renvoyant de manière précise en indiquant dans le présent document, pour chaque point concerné, le nom de la documentation, la page et le paragraphe auquel le Pouvoir adjudicateur devra se référer.

La réponse sera conforme au plan proposé.

Le candidat pourra compléter le CRT par des annexes afin qu’il complète son offre technique s’il le pense nécessaire. Toutes les informations transmises hors du cadre de mémoire technique ne respectant pas les indications précédentes ne seront pas prises en compte dans l’analyse des offres.

Le cadre de réponse technique est contractuel. Le candidat s’engage à respecter l’ensemble de ce qu’il y est écrit en le signant. Les engagements signés sur ce document prévalent sur les conditions générales de vente du candidat. Les renseignements fournis dans le cadre de réponse seront donc opposables à l'entreprise titulaire durant l'exécution de l’accord-cadre.

|  |  |
| --- | --- |
| **CRITERE 2 : VALEUR TECHNIQUE** | **40 %** |

**SOUS CRITERE 2.1**

**PERTINENCE DE L’ORGANISATION PROPOSEE ET DES MODALITES DE PILOTAGE (7,5 %)**

…….

**SOUS CRITERE 2.2**

**PERTINENCE DE LA DEMARCHE DE DEPLOIEMENT PROPOSEE (7,5 %)**

…….

**SOUS CRITERE 2.3**

**MODALITES DE FACTURATION AUX ORGANISMES (2,5 %)**

…….

**SOUS CRITERE 2.4**

**COUVERTURE ET QUALITE DU RESEAU (15 %)**

…….

**SOUS CRITERE 2.5**

**ENGAGEMENTS SUR LES NIVEAUX DE SERVICE (7,5 %)**

…….

|  |  |
| --- | --- |
| **CRITERE 3 : PERFORMANCE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE** | **15 %** |

**SOUS CRITERE 3.1**

**Performance sociale en matière d'insertion des publics rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières évaluée sur la base de la promotion de l’égalité professionnelle homme / femme, de la formation et de l’accompagnement proposés par l’entreprise selon les réponses données au questionnaire présenté à l’annexe IV de l’acte d’engagement (5 %)**

…….

**SOUS CRITERE 3.2**

**Performance environnementale appréciée au regard du ou de(s) disposition(s) environnementale(s) qui est/sont adoptée(s) par le candidat ou ses fournisseurs, pour la prestation objet du lot n°1 (10 %)**

…….